

**Clonas sur Varèze - Les Roches de Condrieu  
Saint Alban du Rhône - Saint Clair du Rhône**

**ACCRO'JEUNES**

**PROJET PEDAGOGIQUE  
ACCUEIL JEUNESSE  
PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE**

**CONTEXTUALISATION**

**1 - Constats (Sept 2022):**

- Un potentiel sur notre territoire : nombre d'adolescents (environ 600), différentes structures et associations.
- Un accueil de loisirs jusqu'à 11 ans et une demande d'offre réelle d'accueil de loisirs spécifique à la jeunesse 11-17 ans.
- Un lieu d'accueil sur le nouveau site à Saint Alban du Rhône encore peu identifié. Ouvert depuis Décembre 2020 mais distant des centres communaux.
- Malgré une importante programmation d'événements culturels sur la commune, peu sont véritablement proposés en direction de la jeunesse.
- Image de la jeunesse quelquefois perçue négativement.
- Le manque de régularité d'ouverture et de participation des jeunes dû, entre autres, à l'épisode sanitaire a influé sur la fréquentation régulière de l'alsh. Reprise notable dès l'été 2022.

**2 - Rappel des finalités éducatives (cf projet éducatif de la ville de Saint Clair du Rhône) :**

La finalité de l'accueil de loisirs Jeunesse organisé par l'Entente est de « **donner les moyens nécessaires au jeune pour être acteur de sa propre vie et pour devenir le citoyen de demain, riche de valeurs** ».

Les élus souhaitent particulièrement pouvoir développer trois orientations :

- **Favoriser l'accès à la culture**
- **Sensibiliser à l'éducation nutritionnelle**
- **Devenir acteur du développement durable**

Le projet et les actions menés par l'équipe d'ACCRO'Jeunes doivent s'inscrire dans un ou plusieurs de ces axes. L'objectif étant de permettre aux jeunes de se construire en développant de multiples compétences.

**3 - Qu'est-ce que le projet pédagogique ?**

C'est la définition de choix éducatifs et pédagogiques, de principes de fonctionnement établis en relation avec le projet éducatif.

Il est l'expression d'une volonté délibérée, de choix en matière de politique de loisirs en direction des jeunes. Le projet pédagogique n'est pas figé dans le temps. Il est révisable en fonction de l'évolution des conditions de fonctionnement, ou de changement d'orientations.

**4 - Présentation du secteur Jeunesse « ACCRO'JEUNES » :**

La Commune de Clonas sur Varèze ainsi que les communes des Roches de Condrieu, de Saint Alban du Rhône et de Saint Clair du Rhône agissent sous l'entité « Entente Intercommunale » appelée **ACCRO'**.

Cette entente permet de mettre en commun des moyens humains, matériels et financiers pour proposer une offre de qualité.

L'accueil de loisirs sans hébergement secteur Jeunesse dit « **ACCRO'JEUNES** » est porté administrativement par Saint Clair du Rhône en partenariat avec la CAF et le SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, ex-DDCSJS).

Son local administratif est situé "122 allée Jean Jaurès, Espace Gabriel Veyre, 38370 Saint Alban du Rhône".

L'ACCRO'Jeunes est une structure municipale destinée à l'accueil des jeunes âgés de 11 à 17 ans ou scolarisé au collège.

Cet accueil se décompose en plusieurs parties complémentaires :

- L'accueil en "libre accès" favorisant la mixité sociale, les rencontres, le dialogue, la détente mais aussi l'émergence de projets.
- L'accueil avec activités (sorties, activités de loisirs, projets jeunes).
- Les séjours et activités accessoires.
- L'accompagnement des projets autofinancés.

L'équipe d'animation est chargée de l'accueil de ces jeunes et de l'encadrement des différentes activités dans ces différents espaces.

Elle se compose :

- d'un directeur et animateur permanent BOURAS Salem (BAFA, BAFD)
- d'animateurs vacataires (BAFA et/ou équivalence, et non diplômé selon réglementation en vigueur).

Le site ACCRO'JEUNES est située 122 allée Jean Jaurès, Espace Gabriel Veyre, 38370 Saint Alban du Rhône.

L'ACCRO'Jeunes a deux salles d'activités et d'accueil :

- Un espace d'accueil (RDC) équipés de matériel pédagogique et jeux.
- Un espace à l'étage détente et réunion.
- Un préau
- Un espace de rangement clos.

Il utilise aussi les infrastructures des communes de l'Entente :

- Infrastructures du SIGIS (gymnase, terrains extérieurs, etc), Roches de Condrieu.
- Les différentes salles polyvalentes selon le programme.

Les animateurs peuvent utiliser (en fonction des disponibilités) les différentes infrastructures municipales (stades, salles polyvalentes, gymnases, terrain stabilisé, etc).

Ils disposent également de l'ensemble du matériel pédagogique du service.

## **LES MISSIONS DU SECTEUR JEUNESSE**

**Une mission "d'accueil" :**

L'accueil libre et spontané est un temps d'accueil où les jeunes peuvent aller et venir du secteur jeunes à leur gré. La commune n'est pas responsable des heures d'arrivée et de départ. L'accueil libre est réservé aux jeunes inscrits à l'ACCRO'JEUNES, c'est-à-dire ayant acquitté la cotisation annuelle ; cependant aucune inscription spécifique à ces temps n'est nécessaire.

Les animateurs Jeunesse sont présents dans les locaux avec les jeunes.

C'est un temps pour se rencontrer, jouer, mettre en place des projets ou simplement un lieu de détente.

Le temps de l'accueil est celui de la rencontre, de l'écoute et du dialogue.

Dans les modalités d'accueil, il nous paraît important de distinguer plusieurs aspects :

- Celui des premières rencontres qui sont importantes pour les relations qui en découlent : ces temps d'accueil donnent l'occasion d'expliquer les modalités d'adhésion et de fonctionnement de la structure.

- Celui de l'accueil permanent où, au-delà de la rencontre, l'animateur et l'équipe d'animation sont garants de la mise en œuvre et du respect des règles de vie : ces temps d'accueil sont ceux de la régulation.

### **Une mission de "sensibilisation" :**

Pour ce public, il est nécessaire de maintenir en permanence un dialogue autour des sujets tel que l'actualité, les règles, les interdits, la santé, la sécurité routière, les conduites addictives dans une démarche éducative et de prévention.

### **Une mission "socialisante" :**

Elle s'exprime par la mise en place d'activités (graff dans les locaux municipaux par exemple) où l'action des jeunes est repérée et valorisée au sein des collectivités.

La mise en place des séjours et les sorties seront propices à instaurer une relation durable avec les familles.

### **Une mission "d'animation" :**

L'intervention auprès des jeunes s'organise autour d'activités qui sont le support d'un travail éducatif et d'un apprentissage des règles de vie en collectivité.

Pour atteindre les objectifs éducatifs posés, ces activités doivent nécessairement placer le jeune en tant qu' "acteur" de son temps libre et non en tant que simple consommateur de ses loisirs.

Il est à noter que l'ACCRO'Jeunes a 6 ans d'existence (depuis juillet 2016).

Le programme d'activités est composé :

- d'activités proposées par les jeunes lors des dernières vacances
- d'activités proposées par l'équipe d'animation

Sont mis en place quelques activités dites de consommation pour atteindre le public jeunes et des activités de loisirs culturelles, sportives, culinaires, artistiques avec, si possible, un lien avec les événements locaux ou nationaux (championnat sportif, journée thématique par exemple)

Il est à prévu la mise en place de temps de préparation des futurs programmes d'activités avec les jeunes. L'équipe d'animation veillera à accompagner les jeunes dans l'organisation générale.

Une attention particulière sera portée sur la participation et l'implication des jeunes.

L'objectif est de rendre les jeunes acteurs de leurs projets de séjours par le biais d'activités d'autofinancement.

## **LE PUBLIC CIBLE**

La structure accueille la population jeune dans sa globalité :

- les préadolescents (11/13 ans) ou scolarisés à partir du collège
- les adolescents (14/17 ans)

Le Secteur Jeunesse est amené à cibler ses actions en direction de ces publics, avec une attention particulière pour les pratiques féminines.

**Les 11/13 ans :** Une majorité de ces jeunes a déjà fréquenté les activités de l'alsh ce qui permet à l'équipe d'animation d'avoir une connaissance de ce public et de profiter des liens existants avec les familles pour faciliter le passage d'une structure (ACCRO'Enfance) à l'autre (ACCRO'Jeunesse).

**Les 14/17 ans** sont également des jeunes qui connaissent l'alsh 3-11 ans depuis plusieurs années et de plus en plus la partie « secteur Jeunesse » toujours en développement.

Le contact avec les jeunes se développe par le travail de proximité de l'animateur permanent (collège notamment) et par la communication avec les familles ayant des fratries.

Il est à noter que les ados passent néanmoins beaucoup moins de temps en accueil de loisirs que les plus jeunes car ils commencent à être beaucoup plus autonomes dans leurs déplacements et sont, pour la plupart, dans des moments importants de leur parcours personnel (bac, apprentissage, travail).

## FONCTIONNEMENT

L'ACCRO'JEUNES fonctionne pendant et hors vacances scolaires :

### Pendant les vacances scolaires :

L'équipe d'animation accueille les jeunes et leur propose un programme d'activités élaboré en amont avec eux.

- Du lundi au samedi
- Sur des 1/2 journées, des journées, des soirées
- Un panel d'activités sportives, artistiques, manuelles, culinaires et culturelles.

Des séjours et/ou des activités accessoires sont prévus en hiver et en été. D'autres séjours ou activités accessoires peuvent voir le jour en fonction des projets des jeunes notamment les projets auto financés

Le programme est disponible au Bureau Alsh, 415 rue Charles Péguy Saint Clair du Rhône, dans les quatre mairies, sur le site web des mairies, ainsi que directement au local ACCRO'JEUNES auprès de l'animateur. Les familles peuvent aussi le demander par mail [accrojeunesse@mairie-stclairdurhone.com](mailto:accrojeunesse@mairie-stclairdurhone.com) et laisser leur mail pour recevoir toutes les informations.

Créé depuis septembre 2016, le Facebook « ACCRO'JEUNES » permet aussi d'être en contact avec l'équipe et d'obtenir les informations.

Les horaires sont définis en fonction du programme d'animation.

### En période scolaire :

L'ACCRO'JEUNES est ouvert :

- les mercredis de 16h30 à 18h30 pour l'aide aux devoirs
- 1 vendredi soir par mois pour de l'accompagnement de projets portés par les jeunes
- 1 samedi par période pour une sortie
- les vacances scolaires

Nous informerons les familles des éventuelles ouvertures supplémentaires en fonction des demandes des jeunes, des programmes d'activités et des projets.

### Les autres jours :

Une des missions du service est d'accompagner les jeunes dans la mise en œuvre de projets autofinancés. L'animateur permanent est en charge de cet accompagnement. Les actions peuvent aussi avoir lieu durant les week-end.

## OBJECTIFS GENERAUX DU PROJET

### **Favoriser l'accueil des jeunes**

- Ouvrir un lieu d'accueil adapté aux jeunes
- Le faire connaître sur le secteur
- L'animer par un personnel qualifié

### Moyens :

- Mise à disposition d'un espace jeunes sur le secteur pouvant accueillir les jeunes de 11 à 17 ans
- Aménagement des locaux de manière à ce que les jeunes s'y sentent bien
- Diffusion de l'information (plaquettes, affiches, site...) au sein des communes
- Mettre en place des animations et projets adaptés aux jeunes
- Encadrement par des professionnels de l'animation.

## **Accompagner les jeunes au cours de l'adolescence**

- Permettre la valorisation de soi
- S'ouvrir sur l'extérieur
- Maintenir des liens entre les jeunes et leurs familles

### Moyens :

- Des activités où chacun pourra s'exprimer, s'épanouir et se mettre en valeur seront proposées tout en respectant les capacités, âges et sexes de chacun (graff, sports, théâtre, etc) .
- Un séjour permettra l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous.
- Des activités dites « de consommation » (montagne, canyoning, karting, bowling, etc) accompagnées de temps d'échanges permettront aux jeunes de (re-)découvrir d'autres milieux.
- Afin de permettre aux familles de comprendre et de partager le ressenti des jeunes, les animateurs restent disponibles à la fin des activités pour échanger.

## **Favoriser l'épanouissement des jeunes**

- Amener les jeunes sur divers lieux de pratique (culturelle ou sportive).
- Proposer des activités attractives et accessibles.
- Favoriser l'autonomie des jeunes.
- Organiser un séjour avec et en direction des jeunes.

## **Eduquer à la citoyenneté**

- Impliquer les jeunes dans l'organisation de la structure par des temps d'échanges et de co-construction.

## **Développer le partenariat éducatif**

- Pérenniser la collaboration avec les prestataires, les services municipaux, les associations locales concernant l'organisation des animations.
- Continuer le travail relationnel avec l'Education nationale par la présence régulière de l'animateur dans les collèges notamment (informations, participations à des temps scolaires...).

## **Développer la communication de l'ACCRO'Jeunes**

- Nouer de nouvelles relations avec les jeunes par le biais des accueils libres et spontanés et le travail de proximité dans les communes de l'entente.
- Informer les familles du projet et des actions mises en place par l'ACCRO'Jeunes par le biais des outils de communication institutionnelle (édito du Maire, site internet des mairies, etc).

<b><u>MISE EN OEUVRE DU PROJET</u></b>
----------------------------------------

### **Les relations entre animateurs :**

La coordination des tâches et la cohésion entre les animateurs est nécessaire afin de développer une réelle qualité d'accueil sur la structure. Ils ont à leur disposition les outils de réglementation et de législation concernant l'accueil des mineurs ainsi que des documents spécifiques relatifs à l'animation (Ressources du service, journal de l'animation).

Une réunion de préparation et de coordination est organisée pour assurer la mise en œuvre du programme d'activités (matériel, organisation, etc). Des points journaliers de régulation sont mis en place.

## **Les relations animateurs/jeunes :**

Les animateurs sont garants de la sécurité physique, psychologique et morale des jeunes.

A l'écoute des adolescents, ils sont "référents" et doivent, à ce titre, adopter une conduite adéquate et respecter les règles de vie du centre.

## **Les relations animateurs/familles :**

Les animateurs se tiennent à la disposition des parents pour échanger sur leurs attentes, sur le fonctionnement de la structure, sur les activités et le comportement général de leur(s) enfant(s).

Dans le cas de situations difficiles (pour le jeune et/ou sa famille), ils doivent respecter la confidentialité des informations données. Le projet pédagogique est à disposition des familles.

Une "invitation familles" pourrait être organisée lors de l'anniversaire de l'accueil jeunes ou lors d'inauguration avec la décoration réalisée par les jeunes par exemple.

## **La vie quotidienne :**

Le fonctionnement général repose sur le respect du règlement intérieur. Il est disponible aux familles et est affiché à l'entrée de l'accueil.

## **Les activités :**

S'agissant d'une structure pour préadolescents et adolescents, le choix des activités repose principalement sur la participation et la mobilisation des jeunes. Cette mobilisation nécessite néanmoins un apprentissage progressif.

C'est pourquoi sont mises en place des activités dites de consommation et d'autres activités de loisirs. Des ateliers sur plusieurs jours permettront de favoriser l'engagement des jeunes.

Ces activités possèdent nécessairement un caractère varié (pratiques sportives, culturelles, artistiques, ludiques...).

De la nature des activités dépend également la taille des groupes et la mise en place de règles de conduites spécifiques.

Pour tous les jeunes, il convient aussi d'exprimer ses envies, ses attentes et de participer à certaines tâches organisationnelles. Pour les plus âgés, il convient à terme de s'impliquer véritablement dans la mise en œuvre de projets.

# **LES MOYENS**

## **Moyens humains**

- Animateurs du service Jeunesse.
- Personnels des autres services municipaux (restauration, services techniques...).
- Intervenants extérieurs (prestataires, associations locales).

## **Moyens matériels**

- Salles et équipements communaux (minibus, vidéo, hi-fi, informatique, fournitures, matériel pédagogique).

## **Moyens financiers**

- Les communes de l'Entente
- La Caisse d'Allocations Familiales
- La SDJES (ex-DDCSJS)
- La participation des familles

## L'EVALUATION DU PROJET

L'évaluation permet de vérifier la qualité du travail réalisé, la cohérence et la pertinence des actions au regard du projet éducatif et pédagogique.

Elle permet également de concevoir et de proposer d'éventuelles adaptations.

Le travail d'évaluation débute lors de la préparation des différentes actions.

Les critères d'évaluation seront d'ordre qualitatif et quantitatif et nous permettront de mesurer nos actions :

- Nombre de jeunes prévus / réels
- Nombre de filles et garçons
- Nombre de jeunes par communes
- Répartition par groupes d'âges (11-13 ans et 14-17 ans)
- Qualité des échanges avec les jeunes
- Qualité des échanges avec les parents
- Nature des ateliers proposés
- Nombre de propositions et/ou projets émergeant avec le nombre des jeunes
- Nombre de nouvelles activités proposées et/ou réalisées lors des temps d'accueil libre par exemple.

Ce projet pédagogique a été élaboré par l'équipe d'animation, il prend en compte les grands axes du Projet Educatif Local de la commune. Il est le résultat d'une réflexion en équipe qui nous permettra d'orienter nos futures actions en favorisant les relations entre les différents acteurs éducatifs. Notre finalité est d'améliorer le cadre de vie des jeunes en répondant au mieux à leurs besoins et leurs attentes. Ce projet n'est donc pas figé et peut évoluer.